

PETITION adressée au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève

Projet de parking provisoire des Tuileries sur le territoire de la commune de Bellevue (parcelle 3745) :

STOP !

*Bellevue – commune de la rive droite qui a déjà consenti beaucoup d'efforts pour accueillir de nombreux logements et des entreprises ainsi que des infrastructures publiques de portée internationale, cantonale et régionale (ex : aéroport, autoroute, routes cantonales, déchetterie intercommunale, décharge contrôlée pour matériaux inertes, port du Vengeron, zone industrielle et artisanale Valavran II, etc.) – est encore une fois mise à contribution pour réaliser de nouveaux projets **dont ce parking « provisoire » d'environ 500 places** ! Opposés à ce projet qui péjorera la qualité de vie de ses habitants, les signataires de la présente pétition demandent aux autorités compétentes d'agir en tenant compte des arguments ci-après.*

1. Aménagement du territoire

L'emplacement prévu pour réaliser cet équipement privé au service de l'aéroport n'est, à notre avis, pas conforme à la zone de développement 4B, ni à ce que le plan directeur communal en cours d'instruction prévoit, soit des activités à faibles nuisances pour épargner le voisinage (environ mille habitants dans un rayon de 500 m.). Par ailleurs la procédure choisie par le requérant, en invoquant le caractère « provisoire » de ce parking, n'est pas acceptable. En effet, un tel projet devrait normalement faire l'objet d'un plan localisé de quartier (PLQ) en tenant compte d'autres infrastructures de parcage similaires prévues à Bellevue à moyen terme (ex : P+R Tuileries, Champ-du-Château, extension du siège Richemont, réaménagement de la route de Lausanne, etc.).

2. Impacts sur la mobilité

Ce parking « provisoire » de 486 places, dont les accès sont prévus sur le chemin des Tuileries qui est déjà saturé par le trafic pendulaire durant les heures de pointe, va péjorer encore plus la circulation dans ce secteur. A cela s'ajoutent des chantiers régionaux (ex : requalification de la route de Lausanne sur les traversées de Versoix et de Bellevue, création de la route des Nations, modification de la route des Romelles, élargissement de la route de Colovrex, 3^{ème} voie de l'autoroute, etc.) qui vont perturber fortement le trafic motorisé sur la rive droite pendant plusieurs années en le reportant notamment sur le territoire de la commune de Bellevue. Sachant que celle-ci a investi des moyens importants pour favoriser la mobilité douce sur tout son territoire, en particulier sur la route de Valavran et sur le chemin des Tuileries, il est fort regrettable que les efforts de la commune soient compromis par un parking qui va à l'encontre du but visé!

3. Santé et protection de la population

Situé à proximité de nombreux logements, ce parking « provisoire » va générer des nuisances supplémentaires - bruit et pollution de l'air - pour les habitants de ce secteur dont la qualité de vie est déjà péjorée par les trafics aérien et routier. En effet, il y a tout lieu de craindre que cet équipement engendrera du trafic nocturne, avant et après la fermeture de l'aéroport, au détriment du sommeil des habitants ! A cela s'ajoutent des risques potentiels (station SIG, Gazoduc, autoroute, aéroport), en cas d'accident majeur, qui pourraient mettre en péril le tiers de la population belleviste. Sachant qu'un incident de ce type est survenu en septembre 2015 à la station SIG (lequel fut heureusement maîtrisé sans dommage pour la population), il ne s'agit pas d'une vue de l'esprit mais d'un risque d'explosion possible dont il convient de réduire les conséquences au minimum dès lors que la présence de centaines de véhicules ne pourrait que les aggraver!

4. Préservation de l'environnement

Malgré sa forte urbanisation, la commune de Bellevue, située au carrefour de corridors biologiques reliant le lac aux bois et forêts, entend préserver et développer un environnement favorable à la faune et à la flore de part et d'autre de l'autoroute. Ce projet, dont l'emprise est supérieure à un hectare, n'y contribuera certainement pas dès lors qu'aucune compensation écologique sérieuse n'est prévue ! En outre, ce parking « provisoire » ne sera probablement pas sans effet sur la qualité des eaux et l'alimentation du nant du *Gobé* situé en aval. Par ailleurs, le plan directeur communal, en cours d'instruction, prévoit d'implanter une ferme urbaine sur la parcelle voisine (3739) dont l'Etat est propriétaire. De toute évidence, ces deux projets ne sont pas compatibles!

Vu les motifs invoqués ci-avant ainsi que l'opposition formelle des autorités communales de Bellevue et les préavis défavorables ou conditionnels des services cantonaux compétents, ce projet « provisoire » **doit être abandonné** afin de réduire significativement ses nombreux impacts négatifs en respectant les bases légales, les instruments de planification (plan directeurs cantonal et communal) et les normes en vigueur. A cet effet, les signataires de la présente pétition demandent aux autorités compétentes, conformément à la loi sur l'exercice du droit de pétition (A 5 10), d'étudier leurs observations et requêtes légitimes en y donnant une suite favorable.

	NOM ET PRENOM(S)	ADRESSE (Rue + No postal + Localité)	SIGNATURE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Le comité de soutien est constitué des personnes suivantes : ADLER Denise, citoyenne, secteur Valavran-Tuileries ; ANKLIN Lucy, citoyenne, secteur Valavran-Tuileries ; CHONG Laurence, conseillère municipale, secteur Valavran-Tuileries ; CLIVAZ-BEETSCHEN Yvette, conseillère municipale, secteur Tuilots ; FAVRE Michel, conseiller municipal, secteur Valavran-Tuileries ; HAUBRECHTS Monique, citoyenne, secteur Chânats ; HURNY Anne-Catherine, conseillère municipale, secteur Pré-des-Fourneaux ; MAYOR Karla, citoyenne, secteur Chânats ; PASTORE Pierre, résidant, secteur Chânats ; PAIS Marco, conseiller municipal, secteur Roselière ; TOZAR Marilyne, conseillère municipale, secteur Valavran-Tuileries ; ZOLFANELI Mariella, conseillère municipale, secteur Tuilots.

Les listes de signatures, même incomplètes, doivent être envoyées à Anne-Catherine HURNY, ch. Pré-des-Fourneaux 15, 1293 Bellevue, **jusqu'au 15 janvier 2018 au plus tard** afin qu'elles puissent être transmises en temps opportun aux autorités compétentes.